

**DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE MEUSSIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2026-35

Séance du 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le lundi vingt-deux juin à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 16 juin 2026 qui a été adressée par mail le 16 juin 2026.

Présents : Thierry JANIER-DUBRY-Sylvie LEFEBVRE-Bertrand MONOT-Isabelle TISSOT-Marie MORILLERE-Sandrine GAILLARD- Yann ROTA- Maxime BALLAUD (8)

Excusés : Maryne SPANI donne pouvoir à Marie MORILLERE, Léo CHANFREMOY donne pouvoir à Maxime BALLAUD, Catherine LESIEUX donne pouvoir à Isabelle TISSOT (3)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 16/06/2026

Nombre de membres présents : 8

Date de l'affichage :

Nombre de membres votants : 8 + 3 pouvoirs = 11

Secrétaire de séance : Bertrand MONOT

Objet : Cartes avantages jeunes 2026/2027

Pour rappel, la carte permet aux jeunes de moins de 30 ans de bénéficier de réductions et de gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, loisirs et commerces et encourage une démarche de consommation locale.

Il est proposé de renouveler l'opération pour 2026/2027 avec les mêmes critères d'attribution qu'en 2025. La carte sera disponible à compter de septembre 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer la carte avantages jeunes aux personnes de la commune selon les critères suivants :
 - Age: de 6 à 20 ans
 - Gratuite avec la démarche volontaire de venir s'inscrire en mairie
- Précise que son coût pour la commune sera de 9 € par carte,
- Autorise le maire ou un adjoint à signer la convention avec l'organisme organisateur.

Ainsi délibéré le 22 juin 2026, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2026-35 (11 Voix Pour)

Le secrétaire de séance,
Bertrand MONOT



Le Maire,
Isabelle TISSOT

